

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 28/11/2022

Date d'affichage : 02/12/2022

DELIBERATION N° 055-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le cinq décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Bernard ROQUE, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Séverine ARGELLIES et Cindy CIECIERSKI

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Laurent RUDELLE

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT ADMINISTRATIF DE CONCESSION –
GUINGUETTE LE POUJOL-SUR-ORB PARCELLE A1910**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail de la Guinguette du Pujol-sur-Orb arrive à échéance le 31 décembre 2022. Les occupants actuels ne souhaitant pas le reconduire, de nouveaux repreneurs se sont manifestés.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer annuel à 2 000 € (payable au trimestre). Une caution de 1000 € devra être déposée au moment de la signature du bail.

Afin de finaliser la reprise il est nécessaire de signer le contrat administratif de concession joint à la présente délibération, définissant les modalités de reprise, le montant du loyer annuel, la liste des biens mis à disposition des repreneurs...

Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités définies dans le contrat.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE les modalités définies dans le contrat administratif de concession,

APPROUVE la proposition du loyer annuel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat administratif de concession et tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Acte rendu exécutoire le .../12/2022
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../12/2022
et publication ou notification du .../12/2022

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.